

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM
COMMUNE DE RUSS

Conseillers élus : 13

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 10

Date de convocation : 22 janvier 2019

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du 04 mars 2019

Sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire

Assistaient à la séance : Mme Sylvie LABANCA, M. Bernard PALLOIS, M. Paul ZANETTI adjoints,
Mmes et MM., Jean-Marie CLAUDE, Odile SEITZ, Thérèse SROKA, Nadège WOLF, Maurice CHARTON et SYLVIE SISTEL

Procuration : M. François VIDRIN à M. Jean-Paul ZANETTI, Astride KLINTZING à Nadège WOLF et Marie-Sarah CHARLIER à Sylvie LABANCA

Absents excusés :

N°10/2019 :

Révision n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Vu la délibération relative à la prescription de la révision n°2 du plan local d'urbanisme du 25/08/2016 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;

Vu les études réalisées dans le cadre de la révision n°2 du plan local d'urbanisme et notamment le projet de PADD ;

Monsieur le Maire rappelle que les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision n°2 du plan local d'urbanisme, tels que définis au moment de la prescription, visent à :

- ! Se doter d'un document d'urbanisme assurant la mise en œuvre du projet démographique, urbain, environnemental et économique de la commune qui soit compatible avec le futur SCOT de la Bruche et qui se conforme au cadre législatif posé notamment par la loi portant Engagement National pour l'Environnement et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- ! En vue d'atteindre des objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la commune souhaite favoriser un développement urbain dans des secteurs en continuité de l'enveloppe urbaine et à proximité des réseaux existants
- ! Pour assurer la bonne intégration des futures opérations d'aménagement et la préservation de certains espaces, la commune souhaite inscrire au sein du futur PLU des orientations d'aménagement et de programmation garantissant cet aménagement cohérent de certains secteurs

! Encourager la diversification de l'offre en logements en vue de maintenir la bonne dynamique démographique et stabiliser la structure scolaire. Cet objectif doit permettre d'une part de favoriser le parcours résidentiel des ménages et l'accueil de jeunes couples et d'autre part d'assurer une mixité sociale.

Pour maintenir un accroissement démographique maîtrisé, la commune souhaite également favoriser les opérations de rénovation et de réhabilitation du parc existant pour atteindre des objectifs de production de logements

! La commune entend également permettre le développement des activités économiques grâce :
! au secteur « La Bruyère » idéalement situé entre la partie déjà urbanisée de la commune et l'actuelle zone d'activités en développant l'offre d'activités artisanales et commerciales, de logements et de loisirs.

! La présence des emplois génère des besoins en logement et en stationnement qu'il faudra également anticiper dans le futur PLU.

! au maintien de l'activité agricole

! Maintenir des conditions d'accessibilité, de desserte et de déplacement favorables

! Préserver la qualité du cadre de vie et de l'environnement : milieux d'intérêt écologique (vaste massif forestier, zones humides remarquables, surfaces conséquentes de vergers) et qualité de l'alimentation en eau potable

Les études ont permis de déboucher sur une première esquisse de PADD. Monsieur le Maire rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETLING, Chef de projets « aménagement et urbanisme » de l'ATIP qui présente le calendrier de la procédure et l'importance des différentes étapes de la concertation. Madame PHILIPPS du cabinet LE PHIL qui présente ensuite les orientations générales du projet de PADD:

- Orientation 1 : Promouvoir un développement maîtrisé et équilibré, respectueux de l'identité de Russ et de son cadre de vie
- Orientation 2 : Conforter Russ dans son rôle de pôle-relais
- Orientation 3 : Optimiser la consommation foncière par des choix d'aménagement cohérents

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat. Les échanges portent sur :

- L'identification des dents creuses
- Une demande de précision sur le mode de calcul du nombre de logements à construire par an
- La demande de sortie routière entre la RD1420 et la zone artisanale de RUSS et notamment Lle bouclage de la rue de la Creuse Fontaine

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

- Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim

N°11/2019 :

Location de terrain à Schwartzbach

Considérant le refus de conseil municipal de vendre les parcelles 9 et 10 de la section 11.

Considérant la demande écrite de M et Mme RICHTER du 26 janvier 2019 demandant au conseil municipal de louer la parcelle 9 section 11 afin d'aplanir la parcelle pour garer leurs voitures.

Après en avoir délibéré à 7 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, le conseil municipal décide de :

- Louer la parcelle pour un loyer de 150 € par an (prix calculé au prorata des locations en cours)
- Aucun exhaussement, ni enfouissement, ni toutes autres modifications ne pourront être réalisés sur le terrain.
- Autoriser le passage des voitures sur le terrain
- Que l'entretien du terrain se fera par les soins de M. et Mme RICHTER
- Que la commune pourra récupérer le terrain quand elle le souhaite.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes y afférant

N°12/2019 :

Motion clinique Saint Luc

Depuis décembre 2018, des échanges sont engagés entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Fondation Vincent de Paul et le Groupe Hospitalier Saint Vincent sur les financements des services d'urgence/policlinique et de cancérologie (service de chimiothérapie) de la Clinique Saint-Luc à Schirmeck.

Soucieux d'éviter toute polémique, les élus réaffirment leur engagement pour le maintien des services de la Clinique Saint Luc, comme ils l'ont fait depuis près de 50 ans, dans l'intérêt des patients, mais aussi dans un souci d'efficacité du système de santé.

Ils souhaitent confirmer la confiance qu'ils ont accordée à la Fondation Vincent de Paul et au Groupe Hospitalier Saint Vincent depuis plus de 25 ans au travers d'un partenariat exemplaire.

Ils rappellent que la prise en compte de la dimension santé pour les habitants de la Vallée de la Bruche a déjà fait l'objet d'un contrat local de santé passé avec l'ARS et que le projet médical de la Clinique Saint Luc, notamment avec la restructuration de 2006, a été conduit en plein accord avec l'ARS.

Au vu des derniers échanges et notamment de la réunion intervenue ce lundi 4 février 2019 entre les représentants de la Fondation Vincent de Paul pour le Groupe Hospitalier Saint Vincent (GHSV), le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Christophe LANNELONGUE et ses équipes, dans les locaux strasbourgeois de l'Agence,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

RELEVE avec gratitude la volonté de l'ARS Grand Est de maintenir un dialogue ouvert avec les opérateurs de santé. L'agence a su mettre en place des partenariats constructifs avec la grande majorité des opérateurs de santé et grâce à ceux-ci, il est possible de promouvoir une offre de soins efficace au bénéfice de la population, dans la proximité.

CONSTATE

! Qu'une baisse de dotations induirait pour les patients de la Vallée de la Bruche un grave danger en cas d'urgence médicale, notamment si cela devait réduire l'offre de soins actuelle, en particulier en nuit profonde.

- Que le maintien d'un service assurant les chimiothérapies à Schirmeck est essentiel dans l'intérêt des patients qui souffriraient davantage encore en ajoutant la fatigue du transport à celle de la maladie. En outre, la fermeture de ce service ne permettrait pas de réaliser des économies. Celles-ci seraient réduites à néant par les coûts des transports à la charge de l'Assurance maladie.

DEMANDE que tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de la Clinique Saint-Luc soient mis en œuvre et pérennisés pour garantir la qualité des soins assurés à proximité des patients.

N°13/2019 :

MOTION RELATIVE A LA FERMETURE DE 3 CLASSES AU COLLEGE HAUTE BRUCHE A SCHIRMECK

Après avoir pris connaissance des informations, relatées par madame la représentante de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au conseil d'administration du Collège Haute Bruche en date du lundi 18 mars 2019,

CONSIDERANT les efforts consentis de longue date par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour le maintien et le développement de collèges de qualité sur le territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EXPRIME

– sa surprise devant la décision de fermeture de trois classes (en 5e, 4e et 3e) entraînant un alourdissement des effectifs par classe avec des prévisions à 28,63 élèves par classe en moyenne, (et plus particulièrement à 30 par classe en Troisième) d'après les prévisions d'effectifs communiquées par le Rectorat, ce qui place le collège Haute Bruche bien au-dessus de la moyenne départementale qui est à 26,97.

– son inquiétude pour l'avenir des élèves : des classes surchargées entraînent une impossibilité pour les enseignants de différencier et de diversifier les approches pour transmettre un enseignement de qualité et adapté aux besoins des élèves. Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet 2018 s'élevant à 74% alors que la moyenne académique est à 88.6%.

– son regret de constater qu'il ne soit pas tenu compte de la situation de vallée en zone de montagne, de la prévalence forte de catégories socio-professionnelles défavorisées (notamment au regard de l'ensemble de l'académie), de la présence d'un internat accueillant des enfants aux problématiques variées.

DEMANDE à Madame la Rectrice, à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

- De réexaminer la décision annoncée de fermeture de trois classes,
- D'abonder la dotation de l'établissement des heures nécessaires pour couvrir tous les besoins et maintenir les trois divisions supprimées,
- De mettre en œuvre un programme de développement du collège Haute Bruche en maintenant les sections sportives et en créant une section « Arts du spectacle ».

N°14/2019 :

Motion école de conduite

Suite au courrier de l'école de conduite Jean-Luc à URMATT et MUTZIG demandant un souhaitant des élus suite à :

- Une mission parlementaire sur l'avenir de l'éducation routière française a été confiée aux députés Françoise Dumas et Stanislas Guérini en août 2018. Ces travaux avaient pour objectif de formuler des propositions permettant de garantir, dans le temps et en tout point du territoire, une formation de qualité au permis de conduire, tout en assurant son accessibilité et celle des examens en termes de délais et de prix.
- Ce projet de rapport comporte des propositions nouvelles répondant à de réelles attentes des aspirants conducteurs. Je dois vous alerter sur deux propositions qui sont sources d'inquiétudes et d'incompréhensions au sein de l'ensemble de la profession.
- La profession partage l'objectif gouvernemental de faciliter l'accès de tous et en particulier des publics les plus démunis au permis de conduire. Nos écoles de conduite sont confrontées aux mêmes publics et aux mêmes familles, avec la même diversité sociale, les mêmes carences et les mêmes besoins d'accompagnement et de sensibilisation civique que ceux de l'Éducation nationale. Mais, à la différence du baccalauréat, le permis de conduire peut aussi devenir un permis de tuer quand sa qualité est bradée.
- Le modèle qui est le nôtre actuellement, le plus répandu dans le monde, est celui d'écoles de conduite agréées localement, intégrées, localisées et facilement contrôlables, déployées sur l'ensemble du territoire national, des grands centres urbains jusque dans les plus petites communes. D'autres modèles - supprimant eux le lien avec le territoire, la proximité et l'intermédiation - ont été expérimentés ailleurs dans le monde, notamment en Belgique depuis 10 ans, mais face à l'augmentation des accidents et des morts l'État Belge tente désormais de revenir au modèle français. Nous sommes aujourd'hui alertés par les intentions que l'on prête au Gouvernement de mettre en place un agrément des écoles de conduite à portée nationale, en remplacement de l'agrément départemental actuel - rendant de facto toute volonté de contrôle inopérante et niant l'intérêt pédagogique du local, notamment pour accueillir des cours collectifs et des simulateurs de conduite à même de faire baisser le coût de la formation - et de désintermédier les candidatures à l'épreuve pratique, sous couvert d'un livret personnel qui ne s'imposerait qu'à une partie des candidats.
- J'attire votre attention sur le fait qu'au-delà des intentions proclamées et de la qualité des autres mesures envisagées, la conjonction de ces deux dispositions, qui constituent le vieux cheval de Troie des plateformes low cost, suffirait à vider nos communes de leurs écoles de conduite de proximité. Ce nouveau modèle qui vise à déshabiller les territoires, à précariser les emplois de l'éducation routière, et à diluer la responsabilité professionnelle jusqu'à la rendre incontrôlable pour en détourner et en capter la valeur au profit d'une poignée d'entrepreneurs opportunistes a déjà montré les dégâts économiques et sociaux qui en ont résulté dans certains secteurs moins déterminants pour le vivre ensemble.

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient les écoles d'auto-école dans leurs démarches et demande à la mission parlementaire un avenir concerté et sécuritaire pour les auto-écoles.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 15.

GIROLD Marc - Maire	
LABANCA Sylvie- Adjoint au Maire	
PALLOIS BERNARD – Adjoint au Maire	
ZANETTI Jean-Paul – Adjoint au Maire	
CLAUDE Jean-Marie - Conseiller	

Municipal	
ZANETTI Jean-Paul - Conseiller Municipal	
SEITZ Odile - Conseillère Municipale	
SISTEL Sylvie - Conseillère Municipale	
SROKA Thérèse - Conseillère Municipale	
CHARTON Maurice - Conseiller Municipal	
KLINTZING Astride - Conseillère Municipale	
CHARLIER Marie-Sarah - Conseillère Municipale	
VIDRIN François - Conseiller Municipale	
WOLF Nadège – Conseillère Municipale	